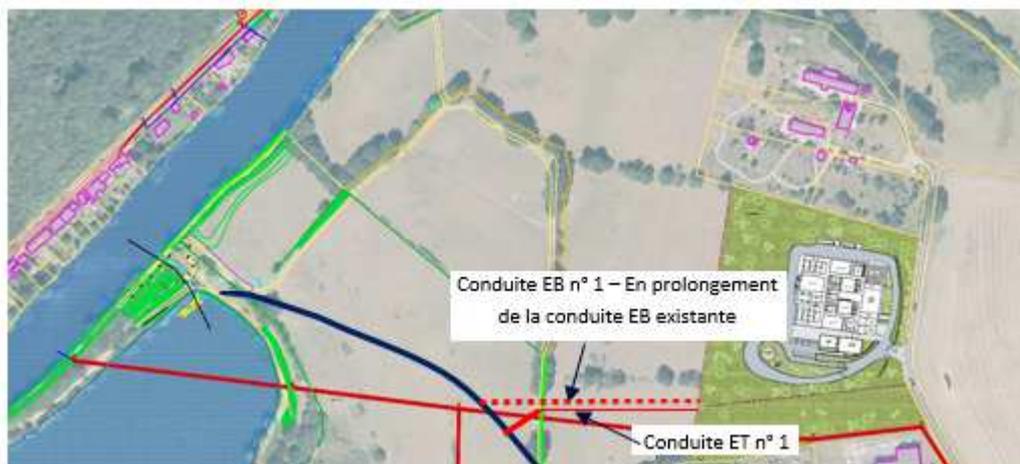


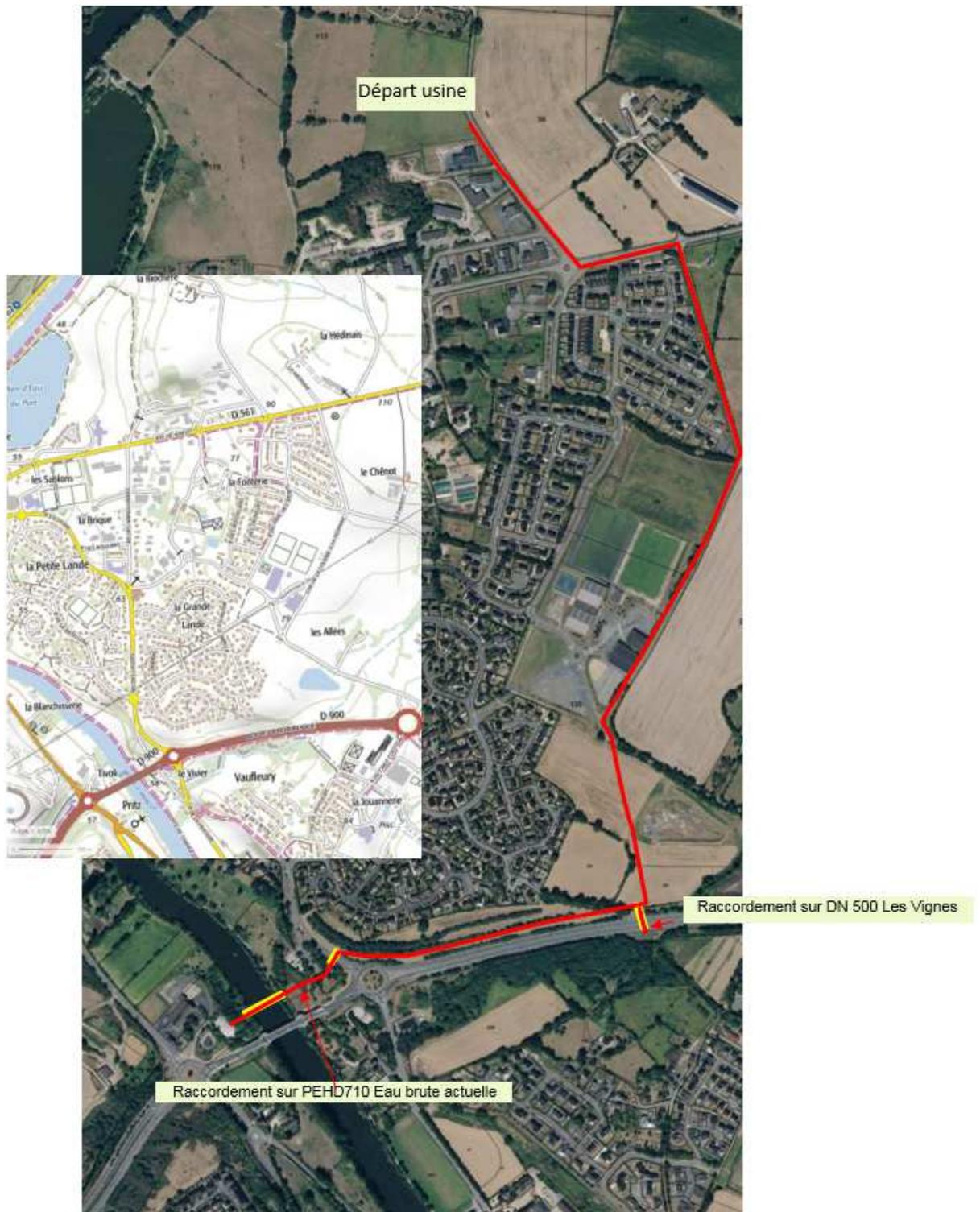


## Tracé retenu pour le refoulement d'eau traitée n°1

L'option choisie est de poser la conduite d'eau traitée en parallèle de la conduite d'eau brute n° 1 au départ de l'usine, puis de bifurquer pour le raccordement sur la conduite d'eau brute actuelle, selon le principe présenté ci-après.



## Tracé retenu pour la pose de la nouvelle conduite d'eau traitée n°2



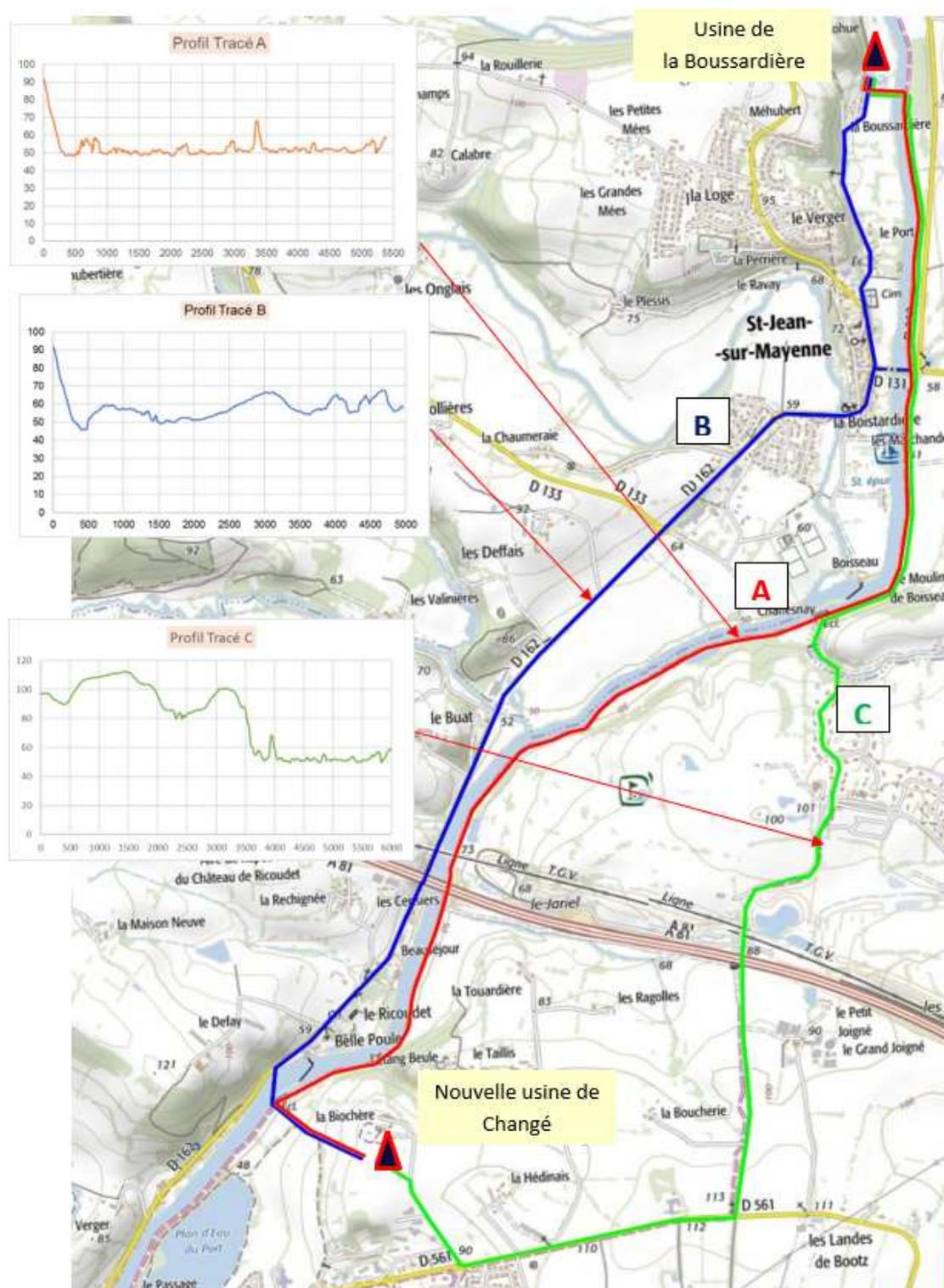
## Organisation projetée de la reprise d'eau traitée vers les réservoirs de tête



## Choix du tracé de l'interconnexion Eau traitée vers St Jean sur Mayenne

Trois tracés ont été étudiés :

- Le **tracé A**, utilisant l'emprise du chemin de halage longeant la Mayenne, en rive droite de la Mayenne,
- Le **tracé B**, utilisant le tracé de la RD162, nécessite de traverser le bourg de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE,
- Le **tracé C**, alternative aux deux autres, qui passe à l'est du tracé A.



Après présentation de l'étude comparative au COPIL, au cours duquel le CD53 n'a pas émis d'objection sur le tracé A, **le choix s'est donc porté sur le tracé A** qui présente moins de contraintes techniques. La conduite sera posée de préférence soit au milieu du chemin soit sur le côté extérieur du chemin, mais en aucun cas sous l'accotement de la berge, pour éviter toute déstabilisation de celle-ci.